FORMATION 5-6 décembre 2019 et 1 journée début 2020

Comment créer une continuité écosystémique et favoriser les régulations biologiques sur sa ferme ?

avec Hervé COVES

ADAF
ASSOCIATION DRÔMOISE D'AGROFORESTERIE

Formateur :

Hervé Coves,
ingénieur agronome, CETA Agro Myco Forestier du Causse (19600)

Animateur :

André Sieffert, ***agronome***

Lieu :
Salle communale - 26400 SOYANS

Contact :
andre.sieffert@adaf26.org
Tel : 06 17 70 43 78 (9h00-18h00)

	Coût
Agriculteurs éligibles au VIVEA et personnes en parcours d'installation (PPP)	Gratuit
Personnes en cours d'installation non éligibles au VIVEA	200 + 100 € (2 j + 3ème j)
Institutions et autres situations professionnelles *	500 + 250 € (2j + 3ème j)

* Pour les salariés agricoles, un financement FAFSEA est possible, basé sur un coût pédagogique + salaire brut hors frais annexes
Tél. FAFSEA : 04 72 37 95 75

Avec le soutien financier de:

vivea

Pour le **covoiturage** c'est ici!

Objectifs :

- ✓ Evaluer et piloter la biodiversité pour optimiser les services écosystémiques sur sa ferme, en favorisant l'activité biologique des sols et en augmentant la biodiversité de l'écosystème aérien pour faciliter les bio-régulations.
- ✓ Acquérir une démarche et des outils pour concevoir une trame écologique sur sa ferme.
- ✓ Réaliser un diagnostic sur sa ferme et planifier la gestion de la biodiversité en termes de travail du sol et des infrastructures.

Programme :

JEUDI 05 DECEMBRE 09h00 à 17h30	➢ Repérer les éléments-clés qui permettent de caractériser un corridor écologique ; Notions de catégories fonctionnelles. ➢ Etre capable d'identifier les services écosystémiques associés, notamment en termes de régulations biologiques ou de présence d'auxiliaires ; ➢ Etre capable d'observer sur une ferme les différents acteurs écologiques et les corridors écologiques existants ; **Diagnostic sur une ferme** pour évaluer les différents leviers qui agissent sur la biodiversité.
VENDREDI 06 DECEMBRE 09h00 à 17h30	➢ Etre capable de réaliser un diagnostic de la biodiversité d'une parcelle et de caractériser sa structure écologique. ➢ Elaboration d'une trame d'observation avec une grille d'indicateurs qui permet de caractériser la structure écologique et les corridors écologiques d'une parcelle ou d'une ferme. ➢ **Diagnostic de terrain** de la structure écologique d'une parcelle sur une seconde ferme.
1 journée début 2020 09h00 à 17h30	➢ Etre capable d'évaluer les résultats d'un diagnostic de biodiversité sur sa ferme et de faire des propositions pour accompagner l'évolution de cette biodiversité dans le but d'optimiser les bio-régulations. **Test d'un diagnostic sur une ferme.** ➢ Restitution des diagnostics réalisés par chaque agriculteur sur sa ferme depuis le 06 décembre. ➢ Identification des thèmes d'expérimentation, des techniques et des cultures à tester sur la ferme de chaque participant en 2020.

BULLETIN D'INSCRIPTION 2019 VALANT CONTRAT SIMPLIFIE DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Merci de vérifier qu'il reste une place disponible à la formation de votre choix en nous contactant au : 06 17 70 43 78 ou andre.sieffert@adaf26.org

Bulletin à compléter et retourner avec votre chèque de caution au montant de **200 €** à l'ordre de:
« Association ADAF » à : ***ADAF – Le Quai - 125 rue du Commandant Chaix - 26 160 Pont de Barret***

Cocher la case correspondante :

- O cotisant MSA / cotisant solidaire MSA
- O en parcours d'installation (joindre un ORIGINAL de l'attestation VIVEA daté de l'année en cours en cas première formation de l'année)
- O salarié agricole (prendre contact avec le FAFSEA)
- O individuel
- O autre (nous contacter pour devis)

TITRE ET DATE DE FORMATION	« Comment créer une continuité écosystémique et favoriser les régulations biologiques sur sa ferme ? » **05 et 06 Décembre 2019** - Lieu de formation : Soyans 26400
NOM et PRENOM	
DATE DE NAISSANCE	
ADRESSE	
CODE POSTAL - VILLE	
EMAIL	
TEL FIXE	
TEL PORTABLE	

1. Cette formation entre dans la catégorie des actions de **perfectionnement. -**
2. Les objectifs, contenus, méthodes, nom et qualité des intervenants et modalités d'évaluation de la formation sont communiqués par e-mail.
3. **Dispositions financières**: la participation financière demandée tient compte du statut du participant et de la régularité de son paiement vis à vis du fonds VIVEA. Pour les agriculteurs la participation est prise en charge par VIVEA. A défaut, le montant à régler sera établi sur devis. La participation ne comprend pas les frais de repas, déplacement, hébergement, qui sont à la charge du participant.
Un chèque de caution de 200 € TTC doit être joint au bulletin d'inscription**. Il sera rendu au stagiaire** en fin de formation si ce dernier a participé à tous les modules.
4. **Interruption du stage:**
• en cas d'annulation ou de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes : les chèques seront retournés.
• en cas d'abandon du stage par le stagiaire pour un motif autre que la force majeure dûment reconnue, les sommes (caution) versées à l'ADAF ne seront pas remboursées.
• si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié et la caution remboursée
5. **Délai de rétractation**: à compter de la signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.
6. **Clause particulière:** nous nous réservons la possibilité d'annuler ou de reporter à une date ultérieure toute formation, notamment si le nombre de participants est insuffisant.
7. **Cas de différend**: si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal de Valence sera seul compétent pour régler le litige.

Fait à : le :

Le contrat doit être daté par le dernier signataire (ADAF) et signé par les 2 parties.

Le stagiaire
(Signature)

Le responsable formation ADAF
(Signature et cachet)